

# *Avis de course*

## **DEFI DES PORTS DE PECHE**

DU 30 MAI AU 5 JUIN 2011

**GRANVILLE**

YACHT CLUB DE GRANVILLE

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règles de classe pour la série "Grand Surprise",
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles particulières à cette compétition publiées par l'association du Trophée des Marins
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux de la classe monotype Grand Surprise ou tout autre support qui pourrait être choisi par l'organisation,  
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière et conformément aux règles de la classe Grand Surprise.  
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 50.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. PROGRAMME

- 4.1. Lundi 30 Mai à 12 :00 : Tirage au sort des bateaux
- 4.2. Confirmation d'inscription au yacht Club de Granville:  
Le mardi 31 Mai de 10:00 à 16:00
- 4.3. Jauge et contrôle :  
Mardi 31 mai de 14:00 à 17:00 et à tout moment avant, pendant, ou après les courses
- 4.4. Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Mardi 31 mai	COURSE D'ENTRAINEMENT: 17:30	GRAND SURPRISE
MER 01 JUIN	PARCOURS CONSTRUITS et/ou Côtiers:	GRAND SURPRISE
JEU 02 JUIN	PARCOURS CONSTRUITS et/ou Côtiers:	GRAND SURPRISE
VEN 03 JUIN	PARCOURS CONSTRUITS et/ou Côtiers:	GRAND SURPRISE
SAM 04 JUIN	JOURNEE DE RESERVE	GRAND SURPRISE

## 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- affichées selon la Prescription Fédérale.

## 6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants: Parcours construits tels que définis dans les instructions de course ou parcours côtiers.

## 7. SYSTEME DE PENALITE

**7.1.** Pour les parcours construits, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**7.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 8. CLASSEMENT

**8.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 4

**8.2.** Si plus de 4 courses sont courues, le plus mauvais score sera retiré; si plus de 7 courses sont courues, les deux plus mauvais scores seront retirés.

## 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Association défi des Ports de pêche -Granville 2011

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- **YACHT CLUB DE GRANVILLE** BP 317 50403 GRANVILLE CEDEX tel. 02 33 50 04 25

Président: Gilles Lezan

E-mail: [yachtclub.granville@wanadoo.fr](mailto:yachtclub.granville@wanadoo.fr)

- **Association Trophée des Marins**

Président : Jacques SAUNEUF / Tél. : 06.80.25.27.35 / e-mail: [defipeche@wanadoo.fr](mailto:defipeche@wanadoo.fr)

Contact Communication : Juliette ORJOLLET Tél : 06 63 80 23 98

E-Mail : [julietteo@orange.fr](mailto:julietteo@orange.fr)

- **Association Défi des ports de pêche - Granville 2011"**

Président : Didier LEGUILINEL

Contact : Claire DAVID Tél. 06.77.05.53.49

E-mail : [defi-granville@hotmail.fr](mailto:defi-granville@hotmail.fr)